

**EXTRAIT DU REGISTRE****VILLE DU BOUSCAT****DES****DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DOSSIER N° 16 :****CONVENTION DE PARTENARIAT  
ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET  
L'ASSOCIATION LE CARROUSEL -  
AUTORISATION DE SIGNATURE****Séance ordinaire du 29 Janvier 2019**

Le Conseil Municipal de la Ville du BOUSCAT, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Patrick BOBET, le 29 Janvier 2019

**Nombre de Conseillers  
en exercice : 35****Membres présents : 26****Absent : 0****Excusés : 10**

**Présents** : Patrick BOBET, Bernard JUNCA, Emmanuelle ANGELINI, Dominique VINCENT, Virginie MONIER, Odile LECLAIRE, Denis QUANCARD, Gwénaél LAMARQUE, Bénédicte SALIN, Monique SOULAT, Daniel CHRETIEN, Philippe VALMIER, Françoise COSSECO, Alain MARC, Sandrine JOVENE, Thierry VALLEIX, Philippe FARGEON, Nathalie SOARES, Sébastien LABAT, Géraldine AUDEBERT, Maël FETOUH, Claire LAYAN, Emmanuelle CHOIGNOT, Christine COLIN, Jean-Bernard MARCERON, Patrick ALVAREZ

**Excusés avec procuration** : Bruno QUERE (à Nathalie SOARES), Bérengère DUPIN (à Emmanuelle ANGELINI), Agnès FOSSE (à Bénédicte SALIN), Grégoire REYDIT (à Philippe FARGEON), Jessica CASTEX (à Philippe VALMIER), Didier BLADOU (à Gwénaél LAMARQUE), Bernadette HIRSCH-WEIL (à Daniel CHRETIEN), Nancy TRAORE (à Alain MARC), Emilie MACERON-CAZENAVE (à Denis QUANCARD)

**Absent** :**Secrétaire** : Sébastien LABAT

**DOSSIER N° 16 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DU BOUSCAT ET L'ASSOCIATION LE CARROUSEL – AUTORISATION DE SIGNATURE**

RAPPORTEUR : Bénédicte SALIN

La ville du Bouscat apporte son soutien à l'association Le Carrousel née le 13 décembre 2017 de la fusion des associations Jeunes Loisirs Nature (JLN) et LABCDEFG. Elle a pour principale vocation à œuvrer à la fois dans le champ de l'animation sociale locale, de la jeunesse et de la famille, sur le périmètre ouest de la ville du Bouscat, de l'avenue de la Libération au quartier prioritaire du Champ de Courses.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'association met en œuvre l'agrément Centre social, octroyé pour 3 années par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF). La Ville du Bouscat s'est associée à toute la réflexion conduisant à l'élaboration d'un nouveau projet social et son inscription dans le schéma territorial de l'animation sociale locale tel qu'adopté le 12 juillet 2016 par le conseil municipal.

L'année 2019 sera tout particulièrement orientée autour de la mise en œuvre de ce projet social articulé autour 4 axes : l'accueil des habitants, le développement de l'animation sur un territoire élargi, le renforcement du projet familles, l'accompagnement de l'enfance et de la jeunesse.

Dans cette perspective, il est convenu que l'association Le Carrousel

- anime et participe à la dynamisation du territoire
- accompagne les projets d'insertion dans la vie sociale,
- participe à l'accueil périscolaire,
- assure un relais de services de proximité : gestion de l'espace municipal Hippodrome et local de la Chênearaie, médiation territoriale, accueils de permanences, relais de communication notamment,
- participe aux évènements de la ville,
- assure la gestion de la boîte à lire.

Dans le cadre de la loi du 21 février 2014 relative à la programmation pour la ville et la cohésion sociale, le quartier Champ de Courses a été maintenu en géographie prioritaire, dans un cadre intercommunal par l'extension de son périmètre aux résidences des Cottages et Champ de Courses sur le territoire voisin de la ville d'Eysines. La mission de l'association Le Carrousel, dans ce contexte, reste référencée au contrat de ville métropolitain et à la convention territoriale intercommunale pour les années 2015 à 2020, contribuant au soutien d'initiatives individuelles et collectives des habitants du quartier.

Le 14 décembre 2018, la Préfecture de la Gironde a accordé le renouvellement de la convention adulte relais pour une durée de trois ans. Florian Ravit est maintenu sur ce poste orienté essentiellement vers des missions de médiation et d'accompagnement social. Le montant annuel de l'aide financière de l'Etat est de 19 349 € en 2019. Comme lors de la convention initiale, les villes du Bouscat et d'Eysines proposent de contribuer pour partie au financement du reste à charge selon la même clé de répartition qu'en 2016 (au prorata du nombre d'habitants). Le Bouscat prendrait en charge chaque année 5700 €.

L'activité de l'association est parallèlement référencée au Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) signé entre la ville du Bouscat et la Caisse d'Allocations Familiales.

La subvention 2019 à l'association le Carrousel est composée comme suit :

- subvention de fonctionnement : 111 800 €,
- contribution au poste d'adulte relais : 5700 €
- part du reversement CEJ : 35 000 €

Soit une subvention totale de 152 500 €

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2121-29,

**VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

**VU** les propositions d'actions 2019 et la demande de financement présentées par l'association en décembre 2018,

**VU** la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2019 adoptant le budget primitif 2019

**VU** la délibération du conseil municipal du 19 janvier 2016 concernant le financement du poste de l'adulte-relais et l'avis favorable de la commission adulte-relais de la Préfecture de la Gironde du 14 décembre 2018 renouvelant la convention adulte relais,

**VU** le projet de convention de partenariat proposé,

**VU** le projet de convention de mise à disposition des locaux municipaux,

Considérant les activités d'intérêt local impulsées, développées et conduites par l'association Le Carrousel auprès des enfants, des jeunes et des familles du territoire,

**Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par :  
35 voix POUR**

**Article 1 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à approuver les termes de la convention de partenariat ainsi que de la convention de mise à disposition, ci-annexées,

**Article 2 :** Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tout document utile dans ce dossier.

Fait et délibéré le 29 janvier 2019

LE MAIRE,



Patrick BOBET

*V...*

